



PROCEDURE ADAPTEE

(Articles R. 2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

ORGANISME ACHETEUR :

VILLE DE BIARRITZ

Direction Juridique et Commande Publique

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E.mail : marche@biarritz.fr

OBJET DE LA CONSULTATION :

Accord cadre en vue de l'achat fournitures de quincaillerie pour le Centre Technique Municipal de la Ville de Biarritz.

Le présent accord-cadre sera conclu :

- Pour les matériels listés au B.P.U. : avec un seul titulaire (le mieux disant). L'exécution du marché se fera par émission de bons de commande, sans remise en concurrence
- Pour les matériels non listés au B.P.U. et les produits non proposés par le candidat retenu, avec les 3 candidats les mieux disants (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres), par la conclusion de marchés subséquents.

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées annuellement variera dans les limites suivantes : pas de minimum - Maximum : 70 000 € T.T.C.

DUREE DE L'ACCORD CADRE :

L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an (année 2023) et pourra être reconduit pour une durée identique (année 2024).

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : <https://demat-ampa.fr>

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des candidatures est fixée au 21 décembre 2022 à 16 h 00, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le dépôt des candidatures doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).